



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE :

**Accueil dans une école de la commune de
VILLIEU-LOYES-MOLLON**

<u>Commune de résidence</u> _____

Enfant concerné

NOM _____ PRENOM _____
DATE DE NAISSANCE ___/___/____ SEXE _____
ADRESSE _____

SCOLARISATION	
Ecole actuelle et niveau scolaire	Ecole souhaitée à VILLIEU-LOYES-MOLLON et niveau scolaire

Renseignements concernant les responsables de l'enfant

PARENT 1 (Tutrice ou Tuteur)

NOM _____ PRENOM _____
TELEPHONE DOMICILE _____ PORTABLE _____
Courriel _____
Profession exercée _____ ☎ professionnel _____
Employeur (indiquer également l'adresse du lieu de travail) _____

Horaires habituels de travail _____
Mode de transport utilisé pour s'y rendre _____

PARENT 2 (tuteur ou Tutrice)

NOM _____ PRENOM _____
TELEPHONE DOMICILE _____ PORTABLE _____
Courriel _____
Profession exercée _____ ☎ professionnel _____
Employeur (indiquer également l'adresse du lieu de travail) _____

Horaires habituels de travail _____
Mode de transport utilisé pour s'y rendre _____

Frères et sœurs

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole fréquentée	Classe fréquentée

Motifs de la demande

Si le motif de la dérogation est le mode de garde :

Nom de la personne _____ Prénom _____

Adresse _____  _____

Il est rappelé que les dérogations scolaires accordées ne valent pas inscription au service de restauration scolaire et accueil périscolaire

Partie réservée à l'administration

AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE
Monsieur le Maire de Villieu Loyes Mollon

est favorable à accorder la dérogation demandée sous réserve de la gratuité des frais de scolarité (la commune ne demandant pas de participation financière pour les élèves accueillis).

n'est pas favorable à accorder la dérogation.

Date et cachet

Le Maire de VLM

AVIS DE LA COMMUNE D'ACCUEIL
Monsieur le Maire de

est favorable avec demande de participation financière de la commune de résidence de zéro euro.

est favorable avec demande de participation financière selon le coût de fonctionnement par élèves, défini par le service des affaires-scolaires)

n'est pas favorable à accorder la dérogation.

Date et cachet

Le Maire de

La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Ainsi, si votre enfant passe de maternelle en élémentaire, il faudra établir une nouvelle demande lors du passage de la grande section de maternelle au CP.